



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

accès aux soins

Question écrite n° 47124

Texte de la question

Mme Marie-Anne Chapdelaine attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la situation des personnes âgées en situation de grande précarité au regard des besoins qui sont les leurs en termes de dépendance et d'accès aux soins. L'accès à des soins spécialisés liés aux pathologies aggravées par l'âge est rendu difficile par les dépassements d'honoraires et également, dans les espaces géographiques dépourvus de professionnels de santé spécialisés, par l'isolement des personnes âgées et dépendantes. La prise en charge inégale des maladies chroniques par la sécurité sociale a renforcé la part restant à la charge des patients. L'isolement géographique et le renchérissement des coûts sont des freins à un accès aux soins de qualité. En outre, dans le cas d'un hébergement en établissement de retraite médicalisé, le coût restant à charge du patient dans un ehpad est en moyenne, d'après la Fédération hospitalière de France, de 1 617 euros par mois alors que le revenu des 10 % de personnes âgées les plus pauvres est de moins de 831 euros d'après l'INSEE. Elle souhaite donc connaître quelles sont les actions envisagées pour permettre aux personnes âgées en grandes difficultés sociales et médicales de bénéficier d'un accès aux soins de qualité, cela sans que le coût de cet accès ne repose essentiellement sur elles.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Anne Chapdelaine](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (1^{re} circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47124

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 décembre 2013](#), page 13352

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)